

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

**Arrêté du Président**

**N° 2017-66**

**MC/HD**

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2017 – National. Composition du jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu de décret n° 2011-448, du 21 avril 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu par l'article 6 du décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-17 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2016-184 du 18 juillet 2016 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, session 2017 – National

Vu l'arrêté n° 2016-256 du 15 novembre 2016 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2017,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

Considérant les demandes de conventionnement émanant du CIG de la grande couronne de la région Ile-de-France, du CDG de Seine-et-Marne (77), du CDG d'Indre et Loire (37), coordonnateur des CDG de la région Centre-Val de Loire, du CDG du Nord (59), coordonnateur des CDG de la région des Hauts de France, du CDG de la Gironde (33) coordonnateur des CDG de la région Nouvelle Aquitaine, du CDG d'Ile et Vilaine, coordonnateur des CDG de l'Interregion Grand Ouest, du CDG du Bas Rhin (67), coordonnateur des CDG de l'Interregion Grand-Est,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale,

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20170322-2017-66-AR  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017  
.....

## ARRETE

**Article 1** : Le jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de chef de service de police municipale, se compose comme suit :

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Nathalie BELLON, représentante du CNFPT

Sébastien CARETTE, chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe à Aubervilliers

Manuel GALLET, directeur de service de police municipale à Viry-Châtillon

David HEBERT, chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe à Nogent-sur-Marne

Gilles JANEL, chef de service de police municipale à Rueil-Malmaison

Philippe SCARFOGLIERO, représentant du personnel de catégorie « B » à la CAP

**Collège des personnalités qualifiées :**

Agnielle ARTHERON, chef de service de la police municipale à Saint-Ouen

Franck DENION, coordonnateur du CISP à la communauté d'agglomération du Val-de-Seine

Loïc LE ROUX, suppléant de la Présidente du jury, chef de service de la police municipale à

Aulnay-sous-Bois

Guillaume MULLER, enseignant

Corinne PATARD, chef de service de la police municipale à Saint-Maurice

Philippe SIMANDOUX, adjoint à la directrice de la sûreté publique à Courbevoie

**Collège des élus locaux :**

Béatrice BELLARD, Présidente du jury, adjointe au maire de Boulogne-Billancourt

Véronique BOURDAIS, conseillère municipale de Montreuil

Marie CHAVANON, adjointe au maire de Fresnes

Catherine HERVE, conseillère municipale de Maisons-Alfort

Isabelle JUVIN-MARLEIX, adjointe au maire de La Garenne-Colombes

Slimane RABAHALLAH, adjoint au maire de Saint-Denis

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 22 mars 2017

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX